



MINISTERE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
DIRECTION REGIONALE DES DOUANES SETIF
INSPECTION DIVISIONNAIRE DES DOUANES BEJAIA
RECETTE DES DOUANES BEJAIA CONTENTIEUX

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Il sera procédé le 26 avril 2016 à 09 heures à la recette des douanes BEJAIA CONTENTIEUX-PORT- conformément aux articles 265-288-290-300 et 301 du code des douanes, à la vente aux enchères publiques des marchandises désignées ci-après:

- VEHICULES LEGERS ET 01 MOTO
- 01 THONIER : LONGUEUR 31.25 M , LARGEUR 07.48 M , CAPACITE 203 TONNES , ANNEE DE CONSTRUCTION 2006
- .- SCIES INDUSTRIELLES
- MACHINES POUR MENUISERE INDUSTRIELLE.
- GROUPES ELECTROGENES INDUSTRIELS
- DES CHAINES EN ACIER NEUVES ET USAGEES
- DES BOULONS
- 01 TOUR MECANIQUE
- 01 LOT DE DECHETS FERREUX
- EFFETS VESTIMENTAIRES ET DIVERSES AUTRES MARCHANDISES.

CONDITION DE VENTE

01/Les marchandises sont adjudgées libres de tous droits et taxes, au plus offrant et dernier enchérisseur et ne sont remises que contre paiement au comptant, en espèce ou cheque certifié.

02/Les frais d'enregistrement 2.5% ainsi que l'enlèvement des marchandises sont à la charge des adjudicataires.

03/Les marchandises sont à enlever dans les 48 heures qui suivent l'adjudication.

04/Les marchandises sont vendues dans l'état où elles se trouvent sans garantie de la part de l'administration des douanes, aucune réclamation ne pouvant être admise pour quelque cause que ce soit.

05/La présentation du registre du commerce et de la carte d'immatriculation fiscale est obligatoire.

06/Les visites sont autorisées 48 h avant la vente, pendant les heures de travail.

LE RECEVEUR DES DOUANES BEJAIA CONTENTIEUX